

US CLUNY FOOTBALL

8, chemin Georges Malère
71250 CLUNY
Tél. : 03 85 59 07 81
usclunyfootball.fr
N° FFF : 506915 / Agrément Jeunesse et sports : 15024



RÈGLEMENT INTÉRIEUR SENIORS 2018-2019

I. GÉNÉRALITÉS

Tous les adhérents de l'US Cluny, à quelque titre que ce soit : joueurs, éducateurs, dirigeants, arbitres, etc., sont tenus de respecter le règlement intérieur du club. Chacun s'engage à donner à l'extérieur la meilleure image possible de sa personne et du club qu'il représente.

Aussi, je m'engage à :

- me conformer aux règles du jeu,
- respecter les décisions de l'arbitre,
- respecter adversaires et partenaires,
- respecter les entraîneurs en les prévenant de mes absences, en respectant les règles fixées pour les entraînements et leurs choix,
- respecter les infrastructures de mon club et de ceux qui m'accueillent.

II. INSCRIPTION AU CLUB

Afin de pratiquer le football au sein du club, tout licencié à l'US Cluny doit :

- avoir pris connaissance du règlement intérieur et l'avoir accepté,
- s'être acquitté du montant de la cotisation lors de la signature de la licence.

III. COTISATION

Le paiement de la cotisation est obligatoire au moment de l'inscription. Celle-ci est valable du 1^{er} juillet de l'année en cours au 30 juin de l'année suivante. Le montant est fixé par le bureau directeur.

Cette cotisation comprend le prix de la licence, les équipements matériels et vestimentaires, les frais de championnat, de coupe et d'arbitrage ainsi que l'accès aux installations.

Seuls les joueurs licenciés ayant acquitté leur cotisation avant le premier match officiel de leur équipe peuvent participer aux compétitions.

Le club ne fera aucun remboursement de cotisation en cas d'abandon en cours d'année.

IV. LICENCE À POINTS

Ce système est mis en place à partir de la saison 2018/2019. Pour la saison 2018-2019 le coût de la licence sénior est de 110 euros.

La vie du club ne s'arrête pas aux matches et aux entraînements. Pour permettre de développer un projet éducatif et sportif ambitieux, pour garder et améliorer encore l'ambiance générale du club, nous demandons à chaque membre (dirigeant, joueurs, parents) de participer au maximum aux différentes manifestations proposées tout au long de l'année sportive, de prendre régulièrement connaissance des informations affichées au stade ou sur le site internet, et d'assister à l'assemblée générale.

Afin de valoriser le travail effectué au sein du club et le bon état d'esprit un système de licence à points est mis en place à partir de juillet 2018. Tous les membres n'ayant pas atteint 500 points à la fin de la saison 2018-2019 se verront ajouter 10 € par 100 points manquants sur leurs licences suivantes au club.

Principe de la licence à points :

- Chaque joueur doit atteindre 500 points à son compteur en fin de saison.
- Pour gagner des points, et donc faire monter votre capital, il vous suffit de participer à la vie du club en réalisant différentes actions.

Obtention des points :

- Accompagner une équipe jeune ou sénior un week-end > + 100 points
- Arbitrer une équipe du club > + 200 points
- Amener un nouveau sponsor > + 250 points
- Entraîner ou diriger une équipe jeune une saison entière > + 500 points
- Participer activement à une manifestation du club > + 500 points
- Assister et participer activement au bureau > + 500 points

Possibilité de pénalités :

- Non présence à une convocation sans avoir prévenu 24h à l'avance > - 100 points
- Carton rouge pour contestations, paroles déplacées ou coups volontaires > - 100 points par match de suspension
- Dégradation volontaire de matériel du club > - 500 points

Il est possible de connaître votre capital de point auprès du président et celui-ci pourra être diffusé au foyer.

V. MUTATIONS

Tout joueur arrivant d'un autre club et ayant quitté le club de l'US Cluny au cours de la saison précédente devra rembourser les frais de mutation pour que le club donne son accord d'arrivée. Ces frais seront déduits de sa cotisation la saison suivante.

En cas de non-respect de ces engagements de mauvais comportement, de vandalisme ou de vol, le bureau de l'US Cluny football prendra, en concertation avec les entraîneurs et le Président, des sanctions pouvant aller de l'exclusion temporaire à l'exclusion définitive du club.

Le Président de l'US Cluny football,
Alexandre Gros